



Observatoire Grand Est de la Biodiversité

PANORAMA & CHIFFRES CLES
2020

BIODIVERSITE REGIONALE

20 thématiques de travail



BIODIVERSITE REGIONALE



MILIEUX FORESTIERS



MILIEUX AQUATIQUES



MILIEUX HUMIDES



MILIEUX OUVERTS



MILIEUX URBAINS ET FORTEMENT ANTHROPISES



MILIEUX RUPESTRES



MILIEUX SOUTERRAINS



AMELIORATION DES CONNAISSANCES



POLITIQUES DE CONSERVATION ET ACTIONS DE RESTAURATION



FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE



SENSIBILISATION ET EDUCATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION



EXPLOITATION DES RESSOURCES



CONSOMMATION ET DESTRUCTION DES ESPACES NATURELS



DESTRUCTIONS ET DERANGEMENTS DES ESPECES



FRAGMENTATION



ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



CHANGEMENTS CLIMATIQUES



POLLUTIONS



FONCTIONS ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Brochure « PANORAMA & CHIFFRES CLES 2020 – BIODIVERSITE REGIONALE ».

Cette brochure est pilotée par le Collectif Régional Biodiversité en Grand Est et réalisée dans le cadre du programme Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB).

Pilotage et suivi par le collectif régional constitué par

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est
La Région Grand Est
L'Office Français de la Biodiversité, direction régionale Grand Est
L'Agence de l'Eau Rhin Meuse
L'Agence de l'Eau Seine-Normandie
L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Partenaires contributeurs, relecteurs

Le Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores, le Conservatoire Botanique d'Alsace, le Conservatoire Botanique National de Bassin Parisien, le Pôle Lorrain du futur Conservatoire Botanique National Nord-Est, IMAGO, la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Grand Est, l'Office de Données Naturalistes du Grand Est et le Parc Naturel des Ballons des Vosges.

⋮

Avec l'aide et le soutien technique des agents :

- de la DREAL Grand Est : Service Eau Biodiversité Paysages et service Connaissance et Développement Durable ;
- de l'Office Français de la Biodiversité - direction régionale Grand Est : Service Connaissance ;
- de l'Agences de l'Eau Rhin Meuse : Service Connaissance ;
- de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : Service Politiques Régionales, Affaires Générales, Connaissance et Politiques Territoriales ;
- de la Région Grand Est : Pôle Stratégies Territoriales et Biodiversité.

Avec l'appui scientifique :

- du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ;
- du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) de Montpellier.

De sincères remerciements à l'ensemble des structures partenaires et leurs bénévoles, pour leur implication et le temps passé sur la réalisation de ce premier panorama et chiffres clés de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité.

Document édité par

Le service Eaux et Biodiversité de la Direction de la Transition Energétique, Ecologique et de l'Environnement, de la Région Grand Est

Coordnatrice

Stéphanie Kaempf, chargée de mission de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB)
(stephanie.kaempf@grandest.fr)

Avant-propos

« Plus d'un million d'espèces menacées », c'est le chiffre qui a marqué l'année 2019, lors de la publication du rapport de l'IPBES sur l'état mondial de la biodiversité et des services écosystémiques. Pertes et dégradations d'habitats, surexploitations ou encore pollutions sont autant de pressions induites ou accentuées par les activités humaines qui pèsent aujourd'hui considérablement sur la biodiversité. La biodiversité du Grand Est n'est malheureusement pas épargnée et la mesure des impacts des activités humaines, est aujourd'hui plus que jamais d'actualité si on souhaite apporter des réponses efficaces et adaptées aux territoires.

Le 9 juillet 2020 a été adoptée la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) du Grand Est. Cette stratégie partagée, a été élaborée avec l'aide de plus de 270 participants, sur la base de plus 1450 propositions recueillies. Elle permet désormais de cibler les enjeux clés de la région. Mais comment mesurer l'efficacité des actions conduites sur le territoire ? Comment encourager et communiquer sur la biodiversité ?

Pour accentuer l'engagement de tous, aujourd'hui plus que jamais, il faut pouvoir mesurer les effets de nos pratiques par le suivi d'indicateurs et d'outils de mesure. C'est la mission de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité.

Initié depuis 2016, par la Région Grand Est en lien avec le Collectif Régional, l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité, est basé sur le partenariat et l'animation des réseaux d'acteurs. C'est un programme collégial et évolutif.

Lors de la construction de la SRB, les acteurs ont porté un message fort. Ils ont appelé au déploiement d'un observatoire de la biodiversité ambitieux et ont proposé de « faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action ».

C'est avec la contribution de l'ensemble des acteurs de la connaissance naturaliste que l'atteinte de cet objectif sera possible. Ainsi nous invitons tous les acteurs à participer à ce programme. Ensemble dessinons l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité !

Le Collectif Régional



Vallée de la Meuse - Troussey à Void © Pierre Mangeot



« PANORAMA & CHIFFRES CLES SUR LA NATURE – BIODIVERSITE REGIONALE » Quésaco ?

L'Observatoire Grand Est de la Biodiversité est aujourd'hui concrètement structuré par **121** questions évaluatives, identifiées par les partenaires régionaux et notamment le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Regroupée au sein de 20 thématiques ces questions permettent un agencement de l'information et pose un cadre pour la restitution des résultats.

Sur la base de cette architecture, de nombreuses publications ciblées sur les différentes thématiques verront ainsi le jour.

La présente brochure rassemble les résultats inhérents à la thématique intitulée « Biodiversité Régionale ». Ainsi, vous y retrouverez des résultats d'indicateurs mais également des informations destinées à apporter des éléments de réponses aux 9 interrogations à ce jour identifiées en région Grand Est :

- Comment évoluent les espèces menacées ?
- Quelles sont les espèces à forte responsabilité ?
- Quels sont les réservoirs connus de biodiversité ? Comment évolue leur superficie, leur nombre et leur qualité ?
- D'après les connaissances actuelles, quelles espèces et quels groupements végétaux sont présents dans le Grand Est ?
- Comment évoluent les groupements végétaux menacés ?
- Comment évoluent les groupements végétaux protégés ?
- Quelles espèces ont disparues du territoire régional depuis le début du XXème siècle ?
- Quelles espèces sont apparues sur le territoire régional depuis le début du XXème siècle ?
- Quelles espèces sont protégées ?

Cette première publication sera mise à jour et enrichie au fur et à mesure du déploiement de l'observatoire.

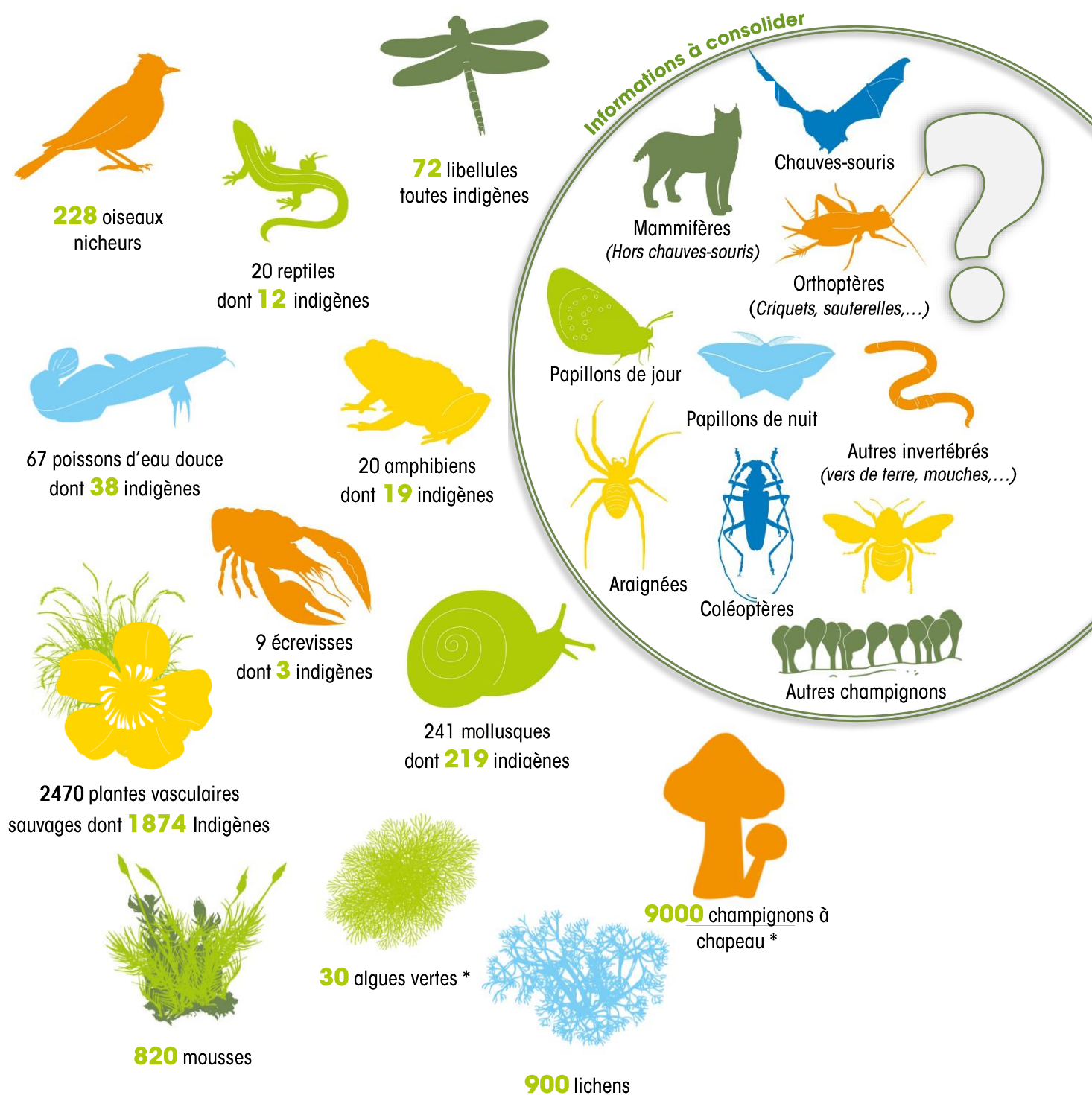


Sommaire

<i>D'après les connaissances actuelles, quelles espèces et quels groupements végétaux sont présents dans le Grand Est ?.....</i>	<i>7</i>
<i>Quelles espèces sont protégées dans le Grand Est ?.....</i>	<i>10</i>
<i>Comment évoluent les espèces menacées dans le Grand Est ?.....</i>	<i>12</i>
<i>Quelles sont les espèces à forte responsabilité dans le Grand Est ?</i>	<i>13</i>
<i>Quelles espèces ont disparu du territoire régional depuis le début du XXème siècle ?.....</i>	<i>16</i>
<i>Quelles espèces sont apparues sur le territoire régional depuis le début du XXème siècle ?</i>	<i>17</i>
<i>Quels sont les réservoirs connus de biodiversité dans le Grand Est?</i>	<i>18</i>



D'après les connaissances actuelles, quelles espèces et quels groupements végétaux sont présents dans le Grand Est ?



* estimation

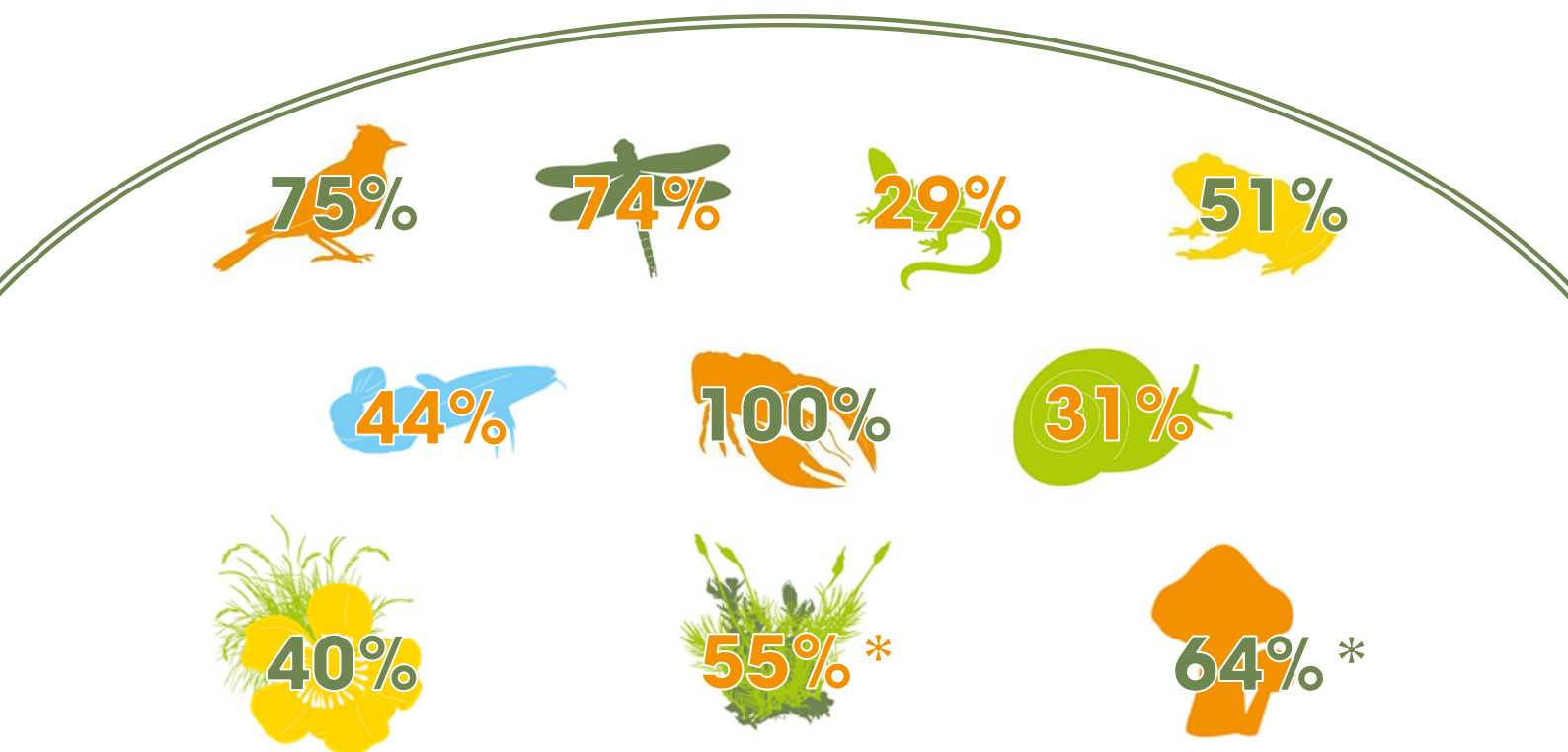


808 associations végétales

Ce chiffre illustre la grande variété des milieux naturels du Grand Est, qui abrite la plupart des grands types de végétation que l'on rencontre en France métropolitaine à l'exception des végétations de haute montagne et méditerranéennes. Les végétations littorales, couvrant une surface très réduite sont présentes dans le bassin salé de Lorraine.

Près de 200 types de végétation restent cependant à confirmer sur le territoire, ce qui démontre l'importance de poursuivre le travail de connaissance.

Le Grand Est abrite plus de 60% de la faune vertébrée indigène métropolitaine (hors mammifères) et 40% des plantes vasculaires indigènes métropolitaines.



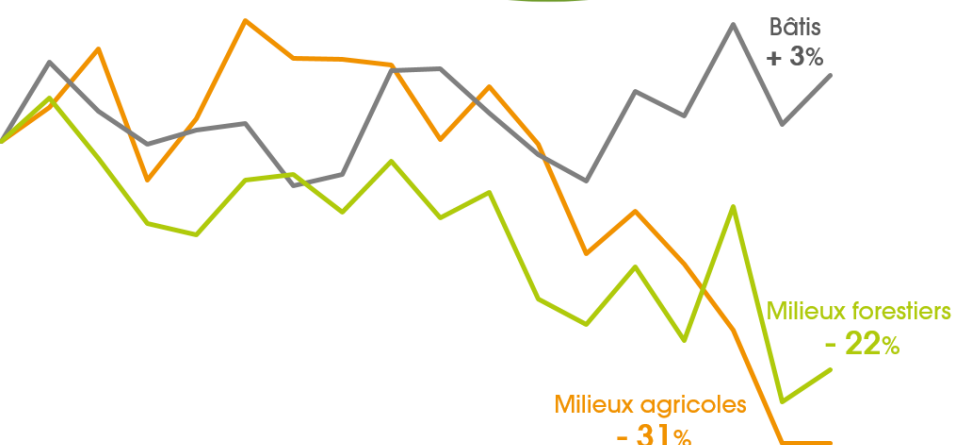
Proportion régionale du nombre d'espèces indigènes présentes dans le Grand Est par rapport à la France métropolitaine.

* Estimation

**Zoom sur le suivi des populations
d'oiseaux dans le Grand Est**

**Les effectifs des oiseaux
communs ont globalement
diminué en région Grand Est
de plus de 22% au cours des
18 dernières années.**

**Plus de la moitié des espèces
communes montrent des
tendances d'évolution en
déclin.**



Le nombre d'espèces d'oiseaux répertoriés dans le cadre du programme STOC EPS est relativement stable depuis sa mise en œuvre en 2001 : 35 espèces sont en moyenne observées sur chaque zone d'écoute.

En revanche, si la richesse en espèces reste stable depuis le début du programme, le nombre d'individus comptabilisé chaque année est lui en baisse. Entre 2012 et 2019, on constate une perte d'abondance de près de 30 individus en moyenne par zone d'écoute. Ces résultats coïncident avec les tendances nationales.

Dans le cadre du programme STOC EPS, 61 % des espèces sont en déclin sur le Grand Est, alors que 29 % des espèces montrent des effectifs stables. Seulement 10% sont en augmentation.

Des analyses complémentaires sont disponibles spécifiquement pour les milieux agricoles (-31%), forestiers (-22%) et bâtis (+3%) et seront développées dans les thématiques dédiées (publication 2021).



**Un programme de suivi scientifique national :
Explication**

Le suivi de l'évolution des populations d'oiseaux communs nicheurs du Grand Est repose sur le protocole STOC-EPS (Suivi temporel des Oiseaux Communs par échantillonnages ponctuels simples), intégré au programme Viginature produit par le CESCO – UMS Patrimoine naturel au niveau national.

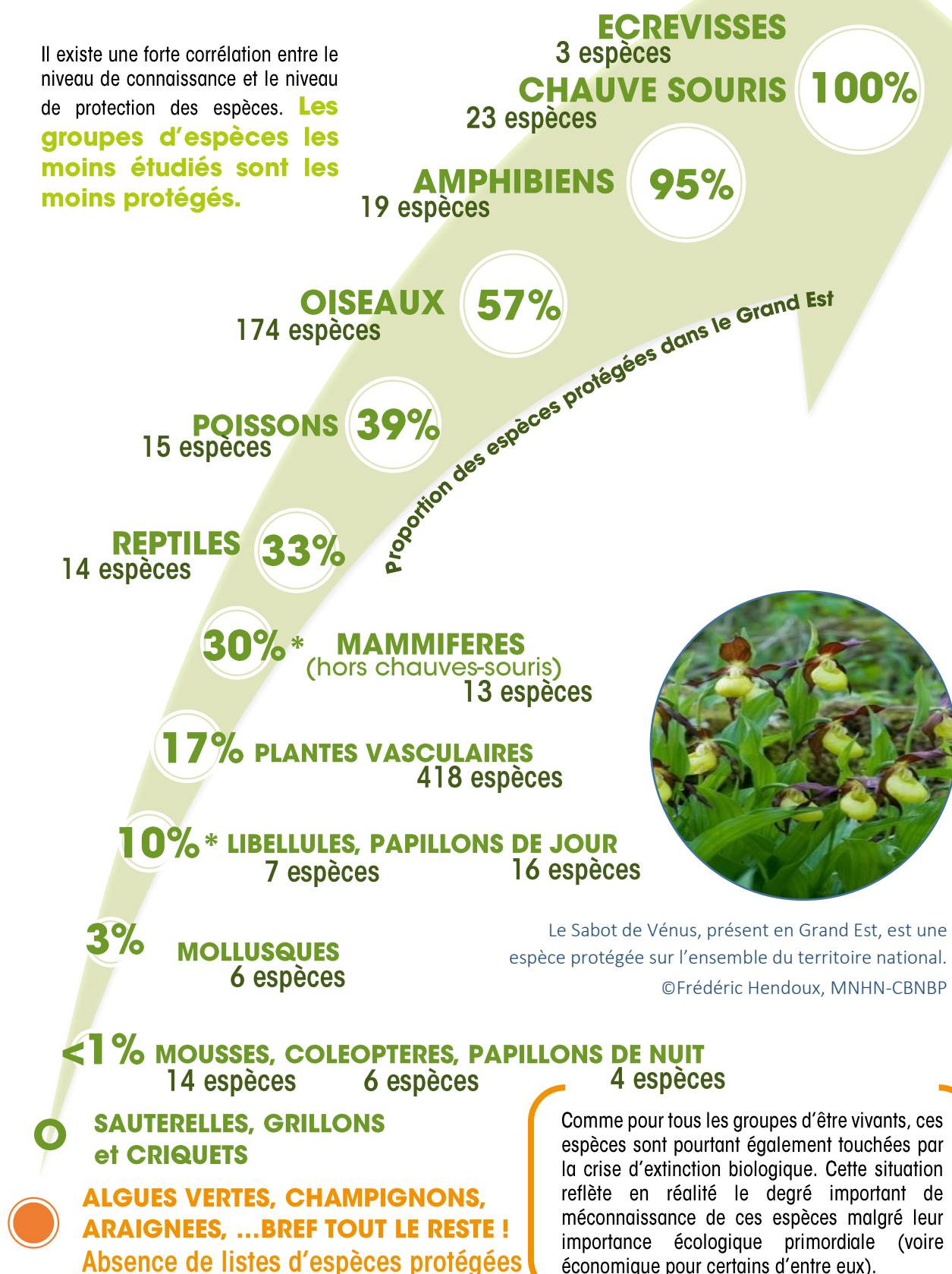
L'objectif du suivi par échantillonnages ponctuels simples (EPS) est d'obtenir une évaluation des tendances d'évolution des effectifs des espèces communes nicheuses.

Le nombre de contacts avec une espèce en un point donné est une mesure de l'abondance de l'espèce dans le milieu. Si l'on totalise les contacts avec cette espèce dans tous les milieux du même type ou dans une région, et si l'on compare les valeurs obtenues au cours du temps, on peut apprécier la tendance d'évolution de l'espèce dans ce type de milieu ou à un niveau régional.

Pour en savoir plus : <http://www.viginature.fr/fr/suivi-temporel-des-oiseaux-communs-stoc>

Quelles espèces sont protégées dans le Grand Est ?

Il existe une forte corrélation entre le niveau de connaissance et le niveau de protection des espèces. **Les groupes d'espèces les moins étudiés sont les moins protégés.**



* Estimation

Protection des espèces : en résumé !

Les engagements internationaux de la France et les directives européennes habitats, faune, flore et oiseaux instaurent un système de protection stricte de certaines espèces animales et végétales. Ces dispositions sont issues de la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976. Depuis cette loi, ces statuts ont été renforcés, en particulier par la création du code de l'environnement. D'après l'article L411-1 du code de l'environnement, sont interdits :

- **Pour la faune :**

« La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».

- **Pour la flore :**

« La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ».

- **Pour les milieux :**

« La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ».

Les espèces faisant l'objet de ces mesures de conservation et les activités interdites en vue de leur protection sont définies par arrêtés ministériels pris par groupes d'espèces.

Le fait, en violation des articles précédemment décrits, de porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques (...), d'espèces végétales non cultivées ou d'habitats naturels constitue, au titre **du L415-3 du code de l'environnement**, un délit pouvant être puni de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.



Crapaud vert, espèce protégée dans le Grand Est ©Olivia Mercier

Comment évoluent les espèces menacées dans le Grand Est ?

La réalisation des Listes rouges des espèces menacées permet de hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition.

Cela a pour objectif :

- d'identifier les priorités de conservation des espèces ;
- de fournir une base cohérente et normée pour orienter les politiques et les stratégies de conservation à l'échelle d'un territoire ;
- d'offrir un cadre de référence pour surveiller les évolutions, mais aussi de sensibiliser sur l'urgence et l'étendue des menaces qui pèsent sur la biodiversité ;
- d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

De nombreuses Listes rouges ont déjà été réalisées à l'échelon des anciennes régions.

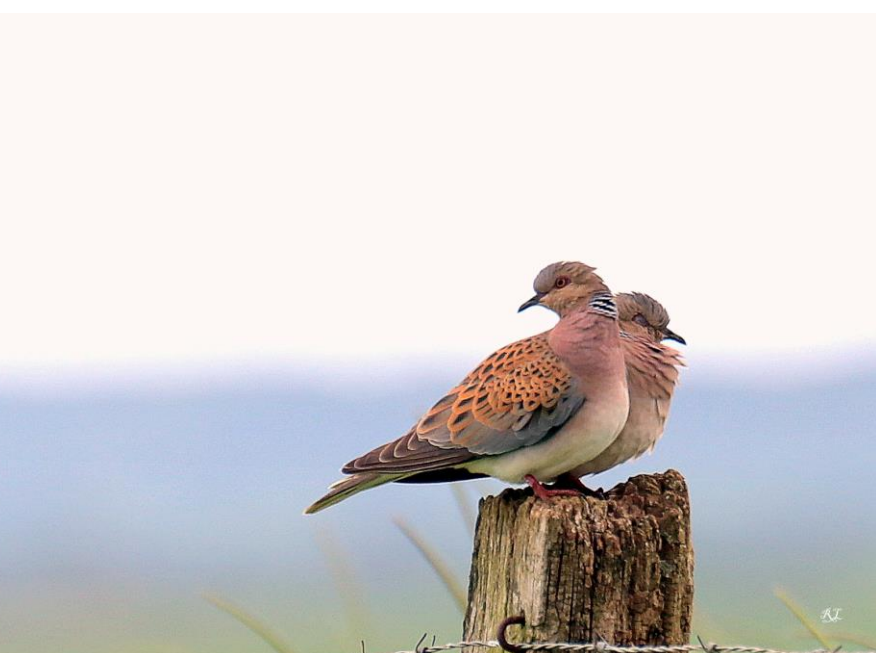
Flore

742 plantes vasculaires sont menacées dans le Grand Est (*inscrites sur au moins l'une des 3 listes rouges régionales*).

Moins de la moitié des plantes menacées bénéficient d'un statut de protection (*364 espèces menacées sont protégées*)



La Campanule cervicaria, menacée dans l'ensemble de la région Grand-Est
©Frédérique Hendoux, MNHN-CBNBP



La tourterelle des bois, espèce en très fort déclin dans le Grand Est.

©Rémy Lepiron

Faune

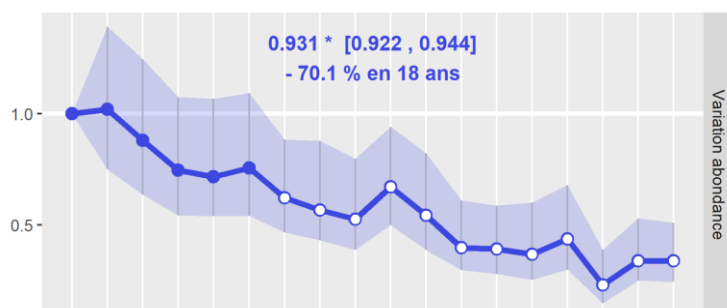
Afin d'évaluer le niveau de menaces qui pèse à l'échelle du Grand Est sur la faune, un processus de réalisation des Listes rouges du Grand Est a débuté en 2020. Ce projet vise à évaluer l'ensemble des espèces pour un maximum de domaines taxinomiques (dont oiseaux ; mammifères ; amphibiens ; reptiles ; poissons ; écrevisses ; sauterelles ; libellules ; papillons ; etc), chaque domaine étant supervisé par un panel d'experts régionaux. Les résultats seront diffusés au fur et à mesure de leur validation, entre 2021 et 2024, avec la mise en ligne de la Liste de référence et la Liste rouge pour chaque domaine étudié. L'ensemble permettra de donner une vision globale des menaces connues sur un pan important de la biodiversité régionale.



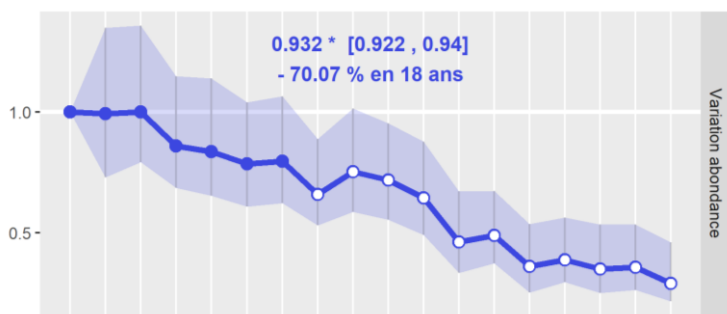
Le Serin cini, espèce en très fort déclin dans le Grand Est

©Quentin Helminger

Serin cini



Tourterelle des bois



Déclin des espèces : Résultats issus du STOC EPS (2019)

Les effectifs de Tourterelle des bois, et du Serin cini, ont décliné de plus de 70% depuis le début du siècle en région Grand Est.

En milieux agricoles, le déclin se confirme également pour l'Alouette des champs (- 20%), le Bruant jaune (- 51%), la Caille des blés (- 54%), la Perdrix grise (- 53%) et la Pie-grièche écorcheur (-30%).

Parmi les espèces des milieux forestiers ce sont les populations de Rougegorge familier (- 12%), Grive musicienne (- 22%), Pouillot véloce (- 19%) ou encore de Trogodyte mignon (- 21%) qui sont en déclin.

Quelles sont les espèces à forte responsabilité dans le Grand Est ?

L'identification des espèces à forte responsabilité sur un territoire, vise à alimenter les discussions et à prioriser les actions de conservation.

Ce processus se base principalement sur la part des populations régionales par rapport à l'ensemble de l'aire de répartition, la rareté et la vulnérabilité des espèces.

Des réflexions sont actuellement en cours à l'échelle du Grand Est pour identifier avec précision l'ensemble de ces espèces. Notons toutefois que bon nombre de ces espèces sont d'ores et déjà connues et bénéficient de suivis sur le territoire régional.

Une centaine d'espèces ont été identifiées en 2019 comme vulnérables dans le cadre d'un programme de réalisation de cartes d'alerte piloté par la DREAL et réalisé par le réseau ODONAT Grand Est. Cette liste a été établie en prenant en compte le statut et la menace pesant sur les espèces (espèces protégées, faisant l'objet de Plan National d'Action, inscrites sur les annexes des Directives européennes Oiseaux/Habitats,...).

Les groupes taxonomiques concernés sont :

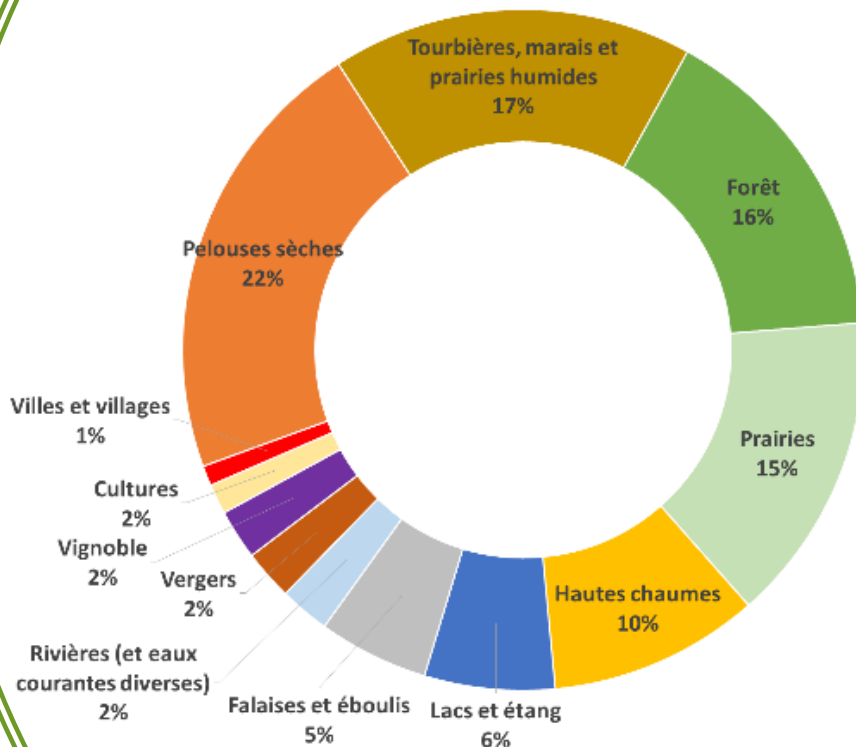
- amphibiens/reptiles (17 espèces) ;
- insectes (34 espèces) ;
- oiseaux (17 espèces) ;
- chauves-souris (34 espèces).

La liste des espèces et les niveaux de représentation associés sont consultables sur le site de la DREAL Grand Est: <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/listeespecescartescorrespondantes.pdf>

Zoom sur les résultats d'un programme innovant mené par la Parc naturel régional des Ballons des Vosges : « Biodi'veille, mieux comprendre pour mieux protéger ».

Le programme Biodi'veille a été mené en partenariat avec le réseau ODONAT Grand Est, et les conservatoires botaniques d'Alsace, de Lorraine et de Bourgogne Franche Comté. Il a permis l'identification de **184 espèces à conserver prioritairement à l'échelle du territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges**, parmi lesquelles les insectes représentent 44%, la flore vasculaire 26%, les oiseaux 17%, les mammifères 12% et les reptiles et amphibiens 1%.

Un travail complémentaire de classement de ces espèces déterminantes selon les principaux milieux qu'elles fréquentent a permis d'identifier précisément les habitats à enjeux sur le territoire du parc : les pelouses sèches et les milieux tourbeux abritent le plus grand nombre d'espèces déterminantes, suivis des forêts, prairies et hautes-chaumes.



Cette méthodologie reproductible permettra dans le futur d'orienter au plus près l'action publique sur des territoires similaires en Grand Est.

Méthodologie en bref

Pour chacune des espèces recensées, un indice de priorité pour le Parc a été calculé. Il tient compte à la fois de la vulnérabilité de l'espèce (statuts listes rouges régionales et nationales) et de la représentativité du Parc au regard de son aire de distribution.

Le croisement de ces deux paramètres a donné lieu à un classement sur une échelle de 1 (espèce la plus prioritaire) à 6 (espèce moins prioritaire).

Pour la faune, les espèces de priorité 1 à 3 sont jugées déterminantes à l'échelle du Parc (136 espèces). Pour la flore, ce sont les espèces de priorité 1 et 2 (48 espèces).

Zoom sur...les prédateurs : le Loup gris, espèce à forte responsabilité en Grand Est



Loup gris

©Philippe Massit

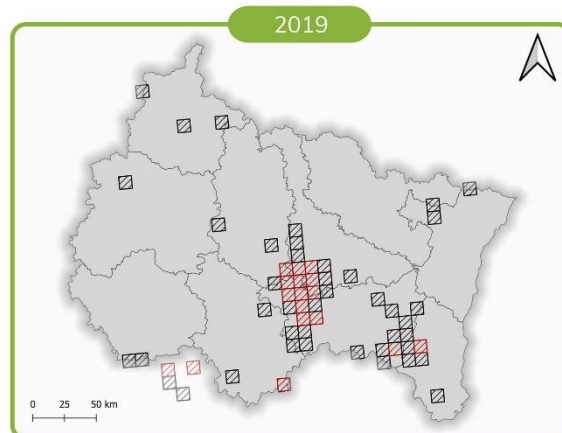
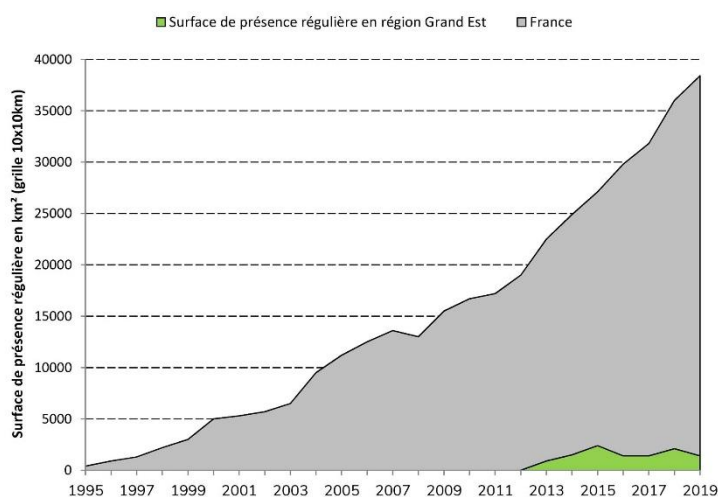
Le Loup gris est une espèce protégée qui a disparu de France dans les années 1930 en raison d'une forte pression de chasse. Depuis 1992 et sa présence attestée dans le Mercantour, le loup reconquiert de manière naturelle le territoire français à partir de la population alpine italienne qui ne s'était jamais totalement éteinte.

Dans le Grand Est, le retour de l'espèce a été attesté en 2011, dans les Hautes-Vosges. Deux zones de présence permanente (ZPP) sont à présent identifiées et suivies, avec actuellement un minimum d'un individu sédentarisé sur chaque zone, donc non constituées en meute. Il s'agit de la ZPP des « Hautes-Vosges » 88/68/70/90 définie en 2012 et de la ZPP de « Saint-Amond » 54/88/55 définie quant à elle en 2014. Ces zones constituent actuellement l'aire de présence régulière de l'espèce. Une seule reproduction de l'espèce a jusqu'alors été documentée dans le Grand Est, en 2013 dans la ZPP des Hautes-Vosges.

Par ailleurs, l'ensemble du territoire de la région Grand Est est concerné par ce qu'il est admis de nommer le « front de colonisation » de l'espèce. Des individus de passage, qui ont quitté leur meute de naissance à la recherche d'un territoire où s'établir et former une nouvelle meute, sont ainsi ponctuellement détectés en marge des zones de présence régulière. Les grandes capacités de déplacement de l'espèce et, en particulier, la forte mobilité de ces individus en dispersion, rendent leur détection incertaine et leur dénombrement difficile. Ces détections ponctuelles renseignent néanmoins l'aire de présence occasionnelle de l'espèce.

A l'échelle nationale, l'espèce présente une dynamique démographique positive, qui s'exprime notamment par une expansion géographique sur le territoire français, et par une progression du nombre de zones de présence permanente ainsi que de meutes reproductrices. Le dernier bilan du suivi hivernal de la population montre néanmoins que le taux de croissance annuel brut est en baisse (9% en sortie d'hiver 2019-2020, contre une croissance de 22% l'hiver précédent), tendance restant à confirmer dans les années à venir. La politique actuelle de gestion de l'espèce et, en particulier, la hausse du plafond de prélèvements dérogatoires autorisés (tirs létaux), pourrait avoir un impact sur cette dynamique.

Evolution de l'aire de présence détectée du Loup *Canis lupus*



Aire de présence détectée du Loup *Canis lupus* en 2019

▨ Occasionnelle
 ■ Régulière

BD Cartho © IGN
 Données issues du réseau Loup/Lynx de l'OFB
 © Office français de la biodiversité, 2020

Quelles espèces ont disparu du territoire régional depuis le début du XXème siècle ?

37 espèces de plantes ont disparu de la région Grand Est depuis le début du XXème siècle. L'une d'entre elles, la Cotonnière négligée, est définitivement éteinte au niveau mondial.

Parmi elles, 10 sont des plantes messicoles (plantes inféodées aux terres cultivées, telles que le Coquelicot) et 11 des plantes de zones humides, illustrant l'importante mutation qu'ont connues les milieux agraires à partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et la destruction des zones humides depuis le 19^{ème} siècle.

À l'heure actuelle, aucune évaluation régionale n'est disponible concernant les menaces sur les mousses, les algues vertes ou encore les champignons. Il est toutefois certain qu'ils subissent également de fortes pressions et que plusieurs espèces sont également menacées voire ont d'ores et déjà disparu en Grand Est.

Le nombre d'espèces animales disparues du Grand Est sera évalué progressivement lors de l'édition des Listes rouges de la faune du Grand Est.

En attendant... zoom sur quelques espèces disparues dans le Grand Est

L'Apollon (*Parnassius apollo*)

L'emblème des papillons montagnards a décliné dans bien des massifs français. Ses habitats, fragiles, sont liés à la présence de conditions microclimatiques bien définies. Il a disparu du massif vosgien à la fin des années 1970, avec la fermeture des milieux, l'intensification du pâturage et de la sylviculture. Une tentative de réintroduction postérieure a échoué.



Apollon (*Parnassius-apollo*) ©Adrien Jailloux

L'Hermite (*Chazara briseis*)

Ce grand papillon était typique de pelouses thermophiles rases entremêlées de sol nu et de milieux rocailloux. Avec l'abandon de l'élevage ovin extensif, et l'utilisation massive d'insecticides, il a fortement décliné puis s'est éteint dans la quasi-totalité de la partie nord de la France. Dans le Grand Est, il a ainsi disparu progressivement des coteaux de Lorraine, des pelouses calcicoles d'Alsace, puis, au début du second millénaire, des savarts de Champagne.

La Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

La Bécassine des marais présente en France des effectifs nicheurs faibles. Quoiqu'assez régulièrement observée lors du passage migratoire et en hiver, elle ne fait plus partie des oiseaux nicheurs du Grand Est. La conversion progressive des prairies alluviales en cultures intensives, associée au drainage des marais subsistants, a vu les rares populations régionales décliner puis disparaître les unes après les autres. Quelques observations sporadiques et très isolées témoignent certaines années de tentatives de reproduction, sans aucun succès.

La Guifette noire (*Chlidonias niger*)

Aujourd'hui restreinte à quelques grands secteurs de marais littoraux ou avec une forte densité d'étangs, la Guifette noire est inscrite sur la liste des espèces menacées en France. Les populations nicheuses du Grand Est n'ont pas résisté à la canalisation progressive des principaux systèmes fluviaux. Elle s'observe encore régulièrement sur les cours des fleuves ou les plans d'eau lors de ses migrations internuptiales.

Quelles espèces sont apparues sur le territoire régional depuis le début du XXème siècle ?

Ce phénomène est plus difficilement quantifiable que celui de la disparition des espèces. Son étude nécessite de détenir à un instant donné, une connaissance exhaustive des espèces présentes sur un territoire, faute de quoi, la découverte d'une nouvelle espèce pourrait être davantage liée à l'amélioration des recherches.

Exemples d'une plante et d'un insecte apparus naturellement en Grand Est sous l'effet du changement climatique :

L'orchis géant (*Himantoglossum robertianum*)

L'orchis géant est apparu en 2020 pour la première fois en Grand-Est dans l'Aube, à Saint-Parre-aux-Tertres. Cette orchidée méditerranéenne est en progression rapide vers le Nord depuis quelques années. Les stations les plus proches sont actuellement en région parisienne où elle a été observée pour la première fois dans un parc urbain en 2005. Depuis 2016, plusieurs stations sont observées au sud de Paris, où elle semble s'installer. Tandis que certaines espèces végétales sont visiblement capables de migrations rapides sous l'effet de ces changements, les difficultés de dispersion à longue distance et la maturité tardive de certaines espèces (les arbres notamment), font craindre une inadéquation croissante de la flore aux climats changeants.



L'orchis géant ©Pascal Amblard (MNHN CBNBP)

Le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*)

De nombreux groupes d'insectes montrent une réactivité rapide aux évolutions climatiques, étendant ou contractant leurs aires de présence selon leurs préférences écologiques. Parmi les espèces d'affinités méridionales pour lesquelles le réchauffement climatique a favorisé significativement l'extension de leurs zones de présence vers le nord de l'Europe figurent diverses espèces d'Orthoptères (sauterelles, criquets et grillons). Peu exigeant écologiquement, le Conocéphale gracieux, une sauterelle habituellement entièrement verte, a ainsi progressivement fait son apparition dans les différents départements du Grand Est depuis la fin du XXe siècle. Depuis, il s'est largement répandu et il occupe déjà la majorité des milieux à basse altitude.

Quels sont les réservoirs connus de biodiversité dans le Grand Est?

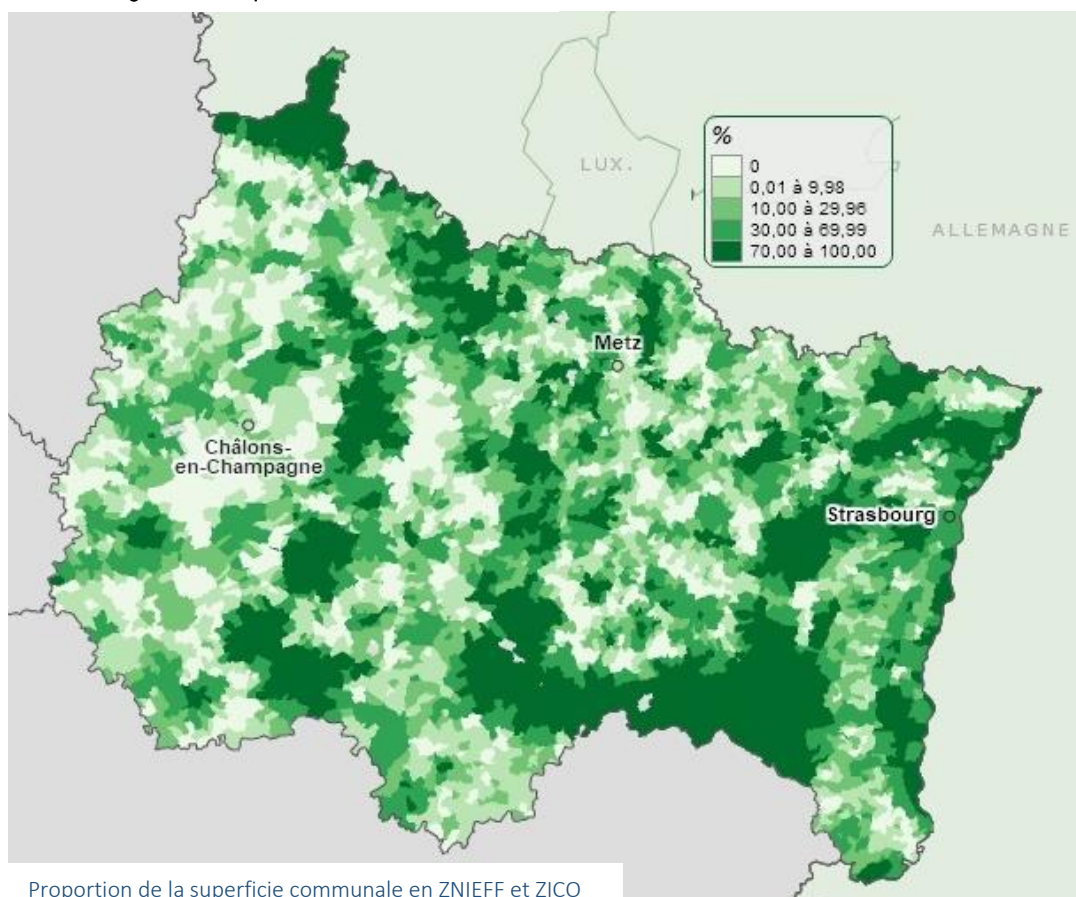
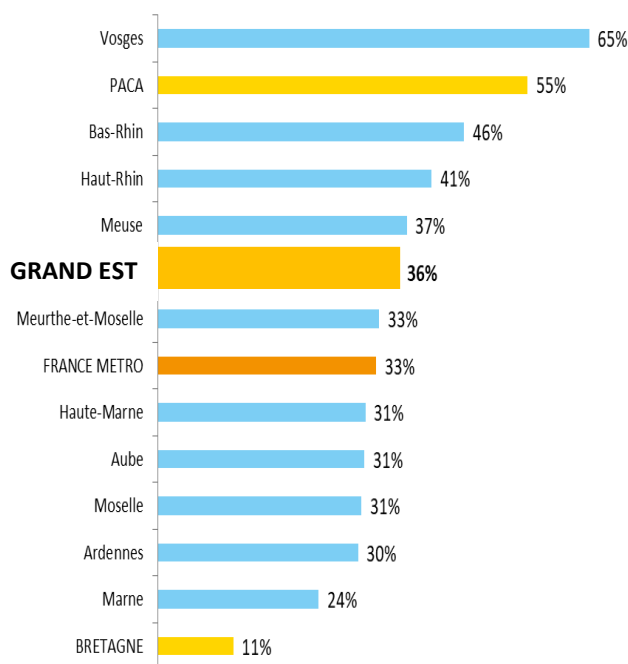
36% du territoire régional identifié comme réservoir de biodiversité

au titre des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

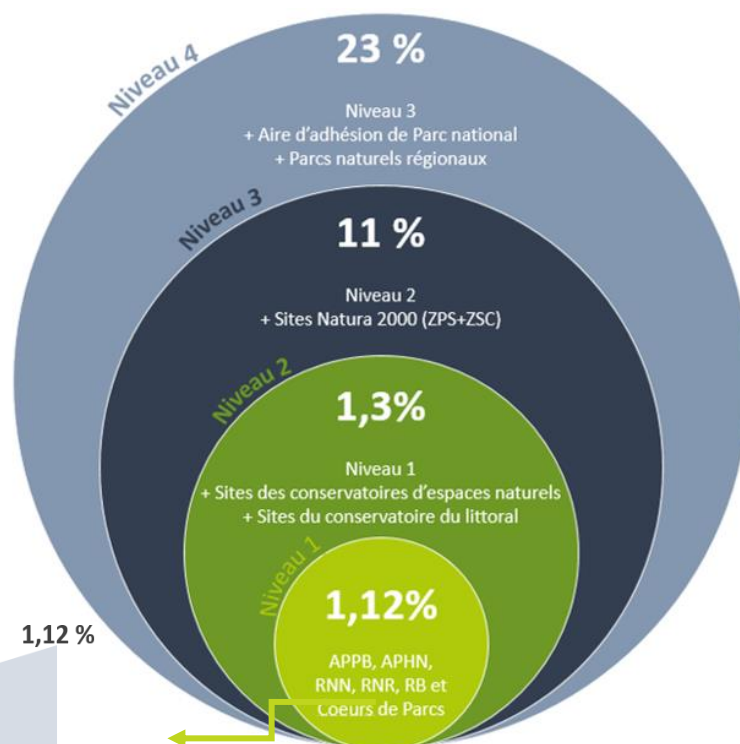
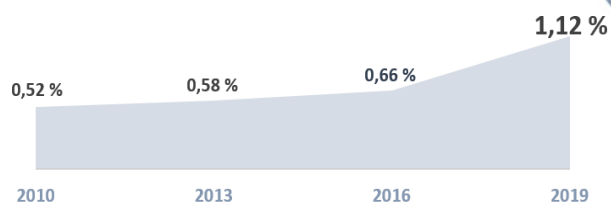
(Cet indicateur disponible au niveau national permet de comparer les territoires. Il est différent des réservoirs de biodiversité qui sont définis dans la trame verte et bleue de façon plus précise et actualisée.)

Les réservoirs sont aujourd'hui identifiés majoritairement dans les secteurs montagneux (Vosges, Ardennes et Jura) et dans des régions naturelles à dominantes humide telles que la Woëvre ou encore l'arc de la Champagne humide.

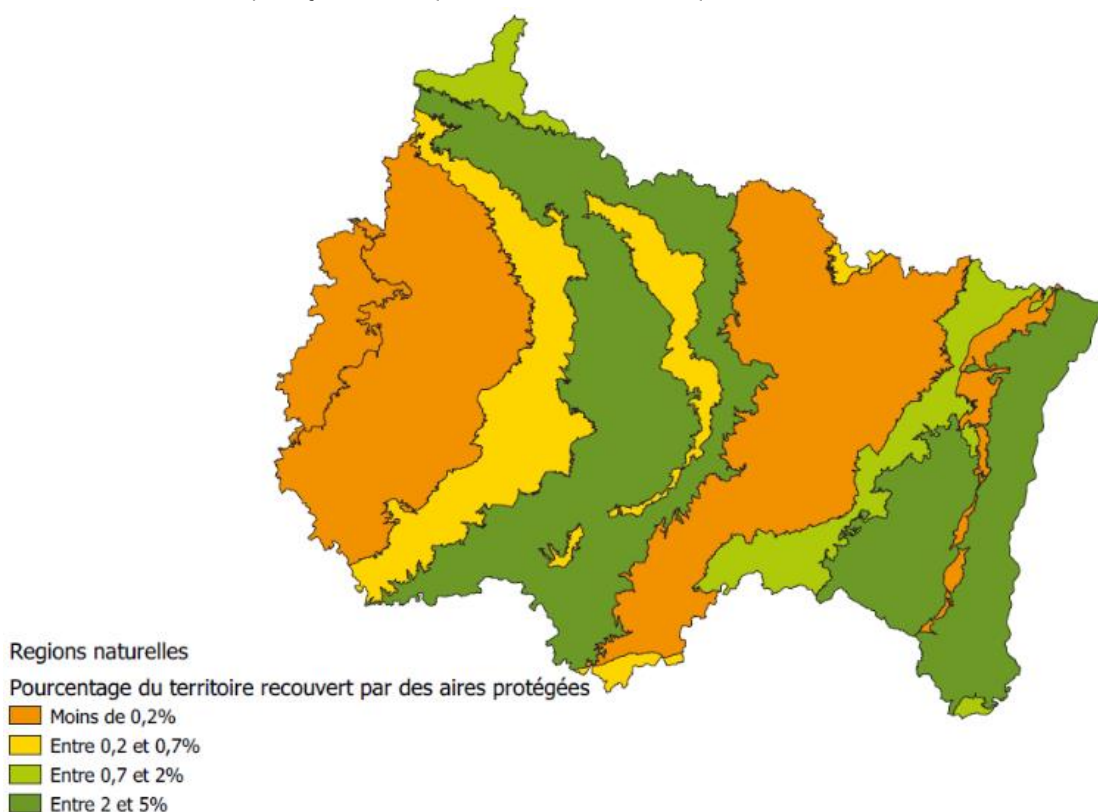
Par leurs caractéristiques, les zones de montagne sont quasiment en totalité intégrées aux inventaires ZNIEFF et ZICO de zones à enjeu fort de biodiversité. Ceci explique en bonne partie la position du département des Vosges dans la région Grand Est, et de la région PACA dans l'ensemble des régions métropolitaines.



**1,3% du territoire protégé en
Grand Est fin 2019.**



On observe une forte inégalité de répartition des aires protégées sur le territoire régional. Ainsi, certaines régions naturelles telles que la Champagne crayeuse, présentent moins de 0.2% de surfaces protégées alors que d'autres comme la plaine d'Alsace ou les Vosges cristallines, dépassent les 2%. Ces inégalités s'expliquent notamment par la corrélation entre les aires protégées et la répartition des sites remarquables.



Partenaires contributeurs, relecteurs



Direction de la Transition Énergétique, Ecologique et de l'Environnement
Service Eaux et biodiversité
biodiversite@grandest.fr



L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil régional • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

